

Compte rendu du CA du 20 septembre 2021

Présents : François, Anne Marie, Anna, Hervé, Mijo, Christine, Rosy et Guy.

Réunion CCPU en deux mots

La réunion s'est bien passée.

Un compte rendu sera fait par la CCPU

Etaients présents pour la CCPU, A.S. Schiavoni et Claire Huber

Pour le Sictomu, M. Rodriguez, M. Ravit et M. Frédéric Levesque

Pour la commune de Montaren, M. Frédéric Levesque

Pour la Commune de Vallabrix, Odile Pernin Vidal et Bernard Rieu

Et en visio, pour la Région Karine Freu qui a débuté la réunion et n'est restée qu'une 1/2h.

Il s'agit de savoir qui porterait cette étude d'impact financée à 70 % par la Région et l'ADEME, nous ou la CCPU (qui devrait alors trouver les 30% car la CCPU ne veut pas avoir à les financer).

Un bâtiment quant à lui ne pourra être financé par la région que si sa construction est portée par une municipalité ou un groupement de communes (financement maximum 150 000 euros).

La CCPU pourrait porter cette étude d'impact et nous y associer, réponse le 15 octobre après réunion de la commission "déchets". Ou bien nous la porterions comme prévu sans financement de la CCPU mais avec les 70% Région/Ademe.

Le Sictomu et Vallabrix nous soutiennent (et nous couvre d'éloges sur la mission effectuée par l'ARRU) sans ambiguïté et demandent des décisions rapides durant la mandature.

Autres points évoqués lors de la rencontre : Etude concernant bâtiment neuf ou réhabilité (Bernard RIEU a mis en avant la cave de Vallabrix), emploi PEC, profession valoriste, encombrants CSI et Arru.

Organisation du tri et des poubelles

Ça marche très bien depuis que c'est nous et nous seuls qui nous en occupons. Anne Marie a demandé au Sictomu de prendre le temps de bien réorganiser notre collaboration avant de reprendre les livraisons

M. Ravit nous propose une convention sur trois ans.

Il s'agirait alors de faire modifier l'article 6 de la convention existante (ci dessous) en supprimant le premier paragraphe et en le remplaçant par **"La présente convention pourra être résiliée par une des deux parties pour des raisons d'intérêt général avec un délai de prévenance de 15 jours calendaires"**

ARTICLE 6 - RÉSILIATION

La présente convention sera résiliée automatiquement si l'une des parties, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet sous quinzaine, ne respecte pas une ou plusieurs de ses obligations telles que définies dans ladite convention.

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le SICTOMU pour des raisons d'intérêt général avec un délai de prévenance de 15 jours calendaires.

Les bouquins de "Livres en balade" ont été réceptionnés ce lundi, Anne Marie se charge de les trier, de garder ceux qui sont intéressants pour nous. Nous donnerons à M. Biquot, notre bouquiniste préféré le surplus ou à la personne de Lussan qui nous avait contacté.

Interview France bleu.

Ok pour tout le monde, c'est François qui s'y colle.

CSI

Chantier Encombrants

Le CSI va se charger de l'enlèvement des encombrants dans les villages (32 villages pour deux entités différentes). Cela doit commencer le 1er octobre, pour 3 mois au moins d'essai. Un bilan sera effectué au plus tard en février.

Les encombrants sont les objets qui ne rentrent pas dans un véhicule normal. Il s'agit de gros matériel électroménager et des meubles imposants tels armoires, bureau, grosse table, etc...

Les personnes ayant un tel objet à faire enlever devront se signaler auprès de leur mairie. La mairie donnera alors les coordonnées au CSI qui les contactera à leur tour pour les prévenir du jour de l'enlèvement.

Les vieux objets, en mauvais état, seront immédiatement emmenés à la déchèterie. Le souci demeure pour le stockage du gros mobilier et pour ce qui est encore visuellement en état, pour lequel le donateur dit qu'il est marche, mais qu'il faut quand même tester avant de le mettre en vente à la recyclerie (qui manque cruellement de blanc). Les locaux du CSI sont très petits, il n'y a pas de place à l'ARRU ni à Montaren, ni place de la Liberté.

Du coup l'idée d'aller visiter les 3000 m² de Meduz, a éventuellement partager avec le CSI jaillit. Hervé se charge de prendre rendez vous pour une visite.

La révision du camion

Sera effectuée par

Sébastien PLATON – garage de la rivière à Saint Quentin la poterie- 04 66 81 94 05, une fois qu'Anna et Denis seront allés chercher les matériaux pour leur maison.

Embauches et bénévoles.

Magali LOREL nous a adressé un CV, mais il faut d'abord vérifier son éligibilité au PEC pour un poste de valoriste.

Carla FOURQUET a envoyé un CV .

Elle pourrait éventuellement occuper le poste de coordinateur à mi-temps (sans PEC).

Le cout pour deux jours serait d'environ 1 000 euros. Il s'agit de réfléchir à ce que l'ARRU attend d'un coordinateur (encadrements et accueil des nouveaux bénévoles, élaboration de plannings ? recherche de filières pour les déchets informatiques ou autres qui retournent à la déchèterie ?....)

Rosy aimerait que les nouveaux bénévoles soient mieux accueillis et informés du fonctionnement de l'ARRU. Elle aimerait qu'un esprit plus collectif soit mis en avant. Temps convivial avec les nouveaux ? les connaître mieux, savoir pourquoi ils intègrent l'Arru...Comment faire ?

Anna propose un temps de palabres et d'échanges informels pour définir les contours du socle du collectif. Pour se faire une réunion est convenue à **17 heures lundi 27 septembre au local**. (en cas de mauvais temps replis possible place de la liberté) Vient qui veut, vient qui peut.

Il s'agira de réfléchir à un fonctionnement plus harmonieux, qui inclurait agréablement les nouveaux arrivants et ferait peut être mieux vivre ensemble les plus "anciens" et leur personnalité assortie !

Il faudrait reprendre l'élaboration du livret d'accueil, en faire la relecture et élaborer la mise en page (demander à Brigitte?)

Voili, vilou pour cette fois. Prochain CA- Le **4 octobre 18 heures place de la liberté**